

CANEVAS

Commune de

Édition décembre 2023



Table des matières

	Page
SCHEMA DE L'ALERTE	
<i>Déclenchement du PCC</i>	3
<i>Annuaire de crise</i>	3
<i>Organigramme du PCC – ANNEXE N°1 bis ou ter</i>	4-5
FICHES RISQUES TECHNOLOGIQUES	
<i>Transport de matières dangereuses</i>	7
<i>Pollution des eaux</i>	10
FICHES RISQUES NATURELS	
<i>Inondation vigilance orange</i>	14
<i>Inondation vigilance rouge</i>	16
<i>Inondation avérée</i>	19
<i>Risque Fortes chutes de neige – Vigilance orange</i>	22
<i>Risque Fortes chutes de neige – Vigilance rouge</i>	24
<i>Risques Vent violent / Orages – Vigilance orange</i>	27
<i>Risques Vent violent / Orages – Vigilance rouge</i>	29
<i>Séisme important</i>	32
ANNEXES	
<i>ANNEXE N°1 Les moyens humains de la commune</i>	36
<i>ANNEXE N°2 Les autres intervenants hors PCC</i>	36
<i>ANNEXE N°2bis Les associations de secouristes</i>	37
<i>ANNEXE N°3 Les moyens matériels à disposition</i>	38
<i>ANNEXE N°4 Les lieux publics de la commune</i>	39
<i>ANNEXE N°5 La population vulnérable</i>	40
<i>ANNEXE N°6 La population autonome</i>	40
<i>ANNEXE N°7 Exemples de messages d'alerte</i>	41
<i>ANNEXE N°8 Les modèles d'arrêtés</i>	42 à 45
<i>ANNEXE N°9 Les conseils de comportement pour la population</i>	46 à 49
<i>ANNEXE N°10 Organiser une évacuation ou un hébergement</i>	50 à 55
<i>ANNEXE N°11 Alimentation : ressources de la commune</i>	56
<i>ANNEXE N°12 Alimentation en eau potable</i>	57
<i>ANNEXE N°13 Règlement du Poste de Commandement Communal(PCC)</i>	58 à 59
<i>ANNEXE N°14 Exemple de main courante</i>	61

SCHEMA DE L'ALERTE

DECLENCHEMENT DU PCS

- à l'initiative du maire ou de son représentant
- à la demande de l'autorité préfectorale

1 - Transmission d'une alerte

Mission	Actions	Renseignements utiles	Remarques
Alerter les secours ou les services de soutien	Appeler le CODIS	18 ou 112	
	Appeler la préfecture/SIDPC	En priorité astreinte SIDPC : 06.08.68.85.17 Ou si plusieurs appels infructueux 04.68.51.65.32	

2 - Mobilisation du poste de commandement communal (PCC)

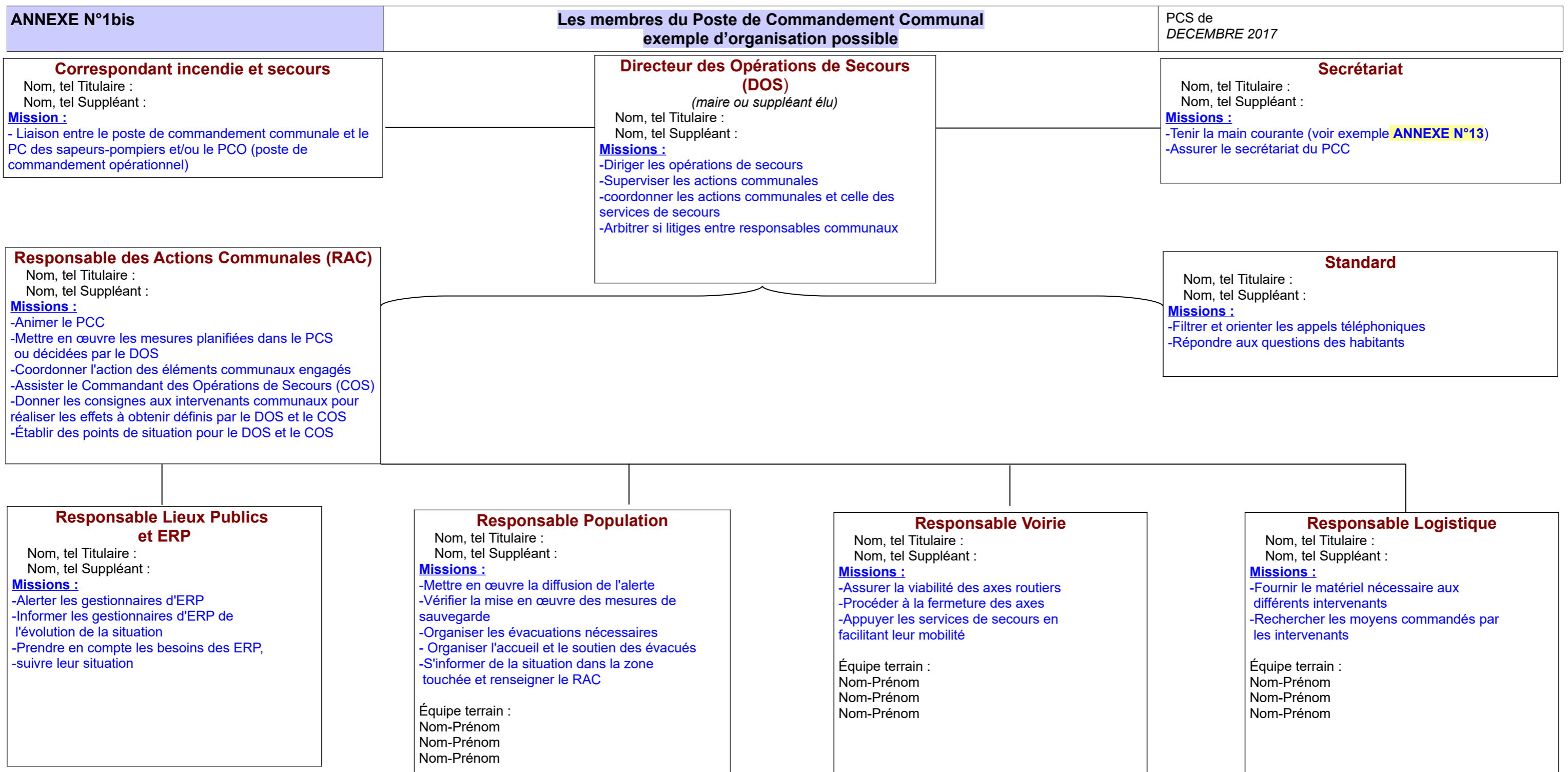
Missions	Actions	Renseignements utiles	Remarques
Mobiliser le PCC	Le maire ou son représentant convoque ou fait convoquer les membres du PCC et toutes personnes utiles à la gestion de crise (agents communaux, réservistes, bénévoles divers)	N° astreinte communale Organigramme du PCC	Voir ANNEXE N°1, N°1bis ou N°1ter

Les questions à se poser :

- Que se passe t-il exactement sur le terrain ?
- Les informations en ma possession ont-elles été vérifiées ?
- La situation est elle figée ou susceptible d'évolutions ?

ANNUAIRE DE CRISE à compléter

Mairie	
Maire	
Mairie(s) voisine(s)	
Com Com	
Préfecture	06.08.68.85.17 astreinte 24/24 04.68.51.65.32
CODIS	18 ou 112
Gendarmerie ou Police	17
ENEDIS	
France Télécom	



Correspondant incendie et secours
 Nom, tel Titulaire :
 Nom, tel Suppléant :
Mission :
 - Liaison entre le poste de commandement communale et le PC des sapeurs-pompiers et/ou le PCO (poste de commandement opérationnel)

Directeur des Opérations de Secours (DOS)
(maire ou suppléant élu)
 Nom, tel Titulaire :
 Nom, tel Suppléant :
Missions :
 -Diriger les opérations de secours
 -Superviser les actions communales-coordonner les actions communales et celle des services de secours
 -Arbitrer si litiges entre responsables communaux

Standard

Nom, tel Titulaire :
 Nom, tel Suppléant :
Missions :
 -Filtrer et orienter les appels téléphoniques
 -Répondre aux questions des habitants

Responsable des Actions Communales (RAC)
 Nom, tel Titulaire :
 Nom, tel Suppléant :
Missions :
 -Animer le PCC
 -Mettre en œuvre les mesures planifiées dans le PCS ou décidées par le DOS
 -Coordonner l'action des éléments communaux engagés
 -Assister le Commandant des Opérations de Secours (COS)
 -Donner les consignes aux intervenants communaux pour réaliser les effets à obtenir définis par le DOS et le COS
 -Établir des points de situation pour le DOS et le COS

Secrétariat

Nom, tel Titulaire :
 Nom, tel Suppléant :
Missions :
 -Tenir la main courante (voir exemple **ANNEXE N°13**)
 - Assurer le travail de secrétariat du PCC

Responsable protection des Populations
 Nom, tel Titulaire :
 Nom, tel Suppléant :
Missions :
 -Alerter les gestionnaires d'ERP
 -Informers les gestionnaires d'ERP de l'évolution de la situation
 -Prendre en compte les besoins des ERP, suivre leur situation
 -Mettre en œuvre la diffusion de l'alerte à la population
 -Vérifier les mesures de protection prévues
 -Organiser l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués
 -S'informer de la situation dans la zone touchée et renseigner le RAC

Équipe terrain :
 Nom-Prénom
 Nom-Prénom
 Nom-Prénom

Responsable Soutien
 Nom, tel Titulaire :
 Nom, tel Suppléant :
Missions :
 -Assurer la viabilité des axes routiers
 -Procéder à la fermeture des axes
 -Appuyer les services de secours en facilitant leur mobilité
 -Fournir le matériel nécessaire aux différents intervenants
 -Rechercher les moyens commandés par les intervenants

Équipe terrain :
 Nom-Prénom
 Nom-Prénom
 Nom-Prénom

FICHES

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Fiche d'aide à la décision : Accident de transport de matières dangereuses

**Attention certaines structures disposent de plans de secours (PPMS pour les établissements scolaires, cahiers de prescriptions pour les campings situés en zone à risque).
Votre fiche réflexe devra assurer la coordination entre ces établissements et les services de la commune**

L'ALERTE :

Le COS ou le préfet, via le COD vous indiquera le lieu de l'accident et vous précisera le périmètre concerné

Moyen d'alerte identifié pour ce risque	Périmètre de l'alerte	Qui réalise l'alerte ? ANNEXE N°1	Accès au matériel (ex : où est la clé-où se trouve le matériel)	Procédure (comment fonctionne le matériel nécessaire) NB : peut renvoyer vers une annexe
À compléter	Population vulnérable dans le périmètre (voir ANNEXE N°5)	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter	Population dans le périmètre (voir ANNEXE N°6)	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter	Lieux publics dans le périmètre (voir ANNEXE N°4)	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter	Organisateurs de manifestations	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter

L'INFORMATION A DONNER

Appliquer les mesures préconisées (évacuation ou confinement) en se rapportant au DICRIM

Message d'alerte type : Voir ANNEXE N°7

Pour les personnes contactées par téléphone ou de vive voix :

- se confiner,
- boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation,
- s'éloigner des portes et fenêtres,
- ne pas fumer,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- n'utiliser le téléphone qu'en cas d'extrême urgence, libérer les lignes pour les secours,
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- écouter la radio (France Bleu Roussillon)

Mettre en place une cellule de réponse aux usagers avec les personnels présents en mairie.

LES MESURES DE SAUVEGARDE à mettre en œuvre par les responsables de structures accueillant du public

Établissements scolaires	Appliquer le PPMS
Organisateurs de manifestation	Si la manifestation est à l'extérieur, diriger les participants dans un local où ils pourront être à l'abri. Si impossible à réaliser, faire évacuer la zone en véhicules dans une direction opposée au risque
campings	Appliquer les mesures du cahier de prescriptions et de sécurité.
ERP	Fermer les huis, couper les arrivées d'air (climatisation et la ventilation)

LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Actions	Responsables ANNEXE N°1	Matériel	Accès aux matériels
Vérifier l'application des mesures de sauvegarde pour les personnes vulnérables	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
Vérifier par téléphone l'application des PPMS par les établissements scolaires	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter
Vérifier par téléphone l'application des mesures de sauvegarde par les ERP	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter
Vérifier par téléphone l'application des mesures de sauvegarde par les campings	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter

Fiche d'aide à la décision : Accident de transport de matières dangereuses

LES MESURES DE VOIRIE

A la demande du COS ou du préfet (DOS) mettre en place les fermetures de routes ou de rues demandées.
Si dans l'urgence les services de la commune sont amenés à fermer une route départementale, le responsable des actions communales (RAC) en informe sans délai le Conseil Départemental. Si la coupure est en agglomération l'arrêté sera pris par la commune, hors agglomération il sera pris par le Conseil Départemental.

Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable ANNEXE N°1	Matériel ANNEXE N°3	Accès aux clés
À compléter VC n°	À compléter Voir plan ANNEXE N°... (à définir)	À compléter Responsable voirie RAC	À compléter ex : Panneaux route barrée, Rubalise À compléter Arrêté de fermeture de voirie	À compléter Ex : Les matériels sont dans la remise des services techniques. Les clés sont dans le tableau qui est dans À compléter En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme. À compléter adresse téléphone Voir ANNEXE N°8

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☛ **Hébergement**

Prévoir un hébergement d'urgence.

- en dehors de la zone dangereuse ou pouvant permettre un confinement acceptable. Si nécessaire se coordonner avec une commune voisine.
- pouvant accueillir les évacués debout et assis,
- disposant de toilettes et d'un point d'eau. (Voir ANNEXE N°10 « organiser un centre d'hébergement »)

Site/structure	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Accès au matériel
À compléter	À compléter	À compléter	Voir annexe 10	À compléter

☛ **Alimentation**

Le maire est responsable des actions de soutiens à la population sur le territoire de sa commune. Dans la mesure du possible la commune mobilisera donc les commerces alimentaires présents sur son territoire ou à proximité. Ce n'est qu'en cas d'absence de cette ressource qu'elle fera appel au COD.

Fiche d'aide à la décision : Pollution des eaux voir ARS

Divers événements climatiques, techniques ou sociaux, peuvent mettre en cause le fonctionnement des équipements de production ou de distribution d'eau potable. Face à une dégradation de la qualité ou de la quantité des eaux destinées à la consommation humaine, il s'agit de prendre rapidement des mesures adaptées.

L'ALERTE :

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain ANNEXE N°1	Accès au matériel	Procédure
Téléphone Porte à porte Affichage etc...				

INFORMATIONS A DONNER :

Message d'alerte type : Voir **ANNEXE N°7**

- Zone concernée, raison des restrictions ou de l'interdiction d'utilisation de l'eau ,...
- Dispositif de distribution d'eau destiné à la population mis en place : procédures, lieu et heures distribution,...
- Dispositif de distribution d'eau destiné à la consommation du bétail: procédures, lieu et heures distribution,...

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Organiser la mise en place d'un circuit de distribution d'eau de secours pour la population et/ou pour le bétail

☞ DETERMINER LES BESOINS

Identifier les réseaux d'eau potable qui desservent la commune. A chacun correspondra un secteur.
Évaluer la population concernée par secteur.

Déterminer la quantité d'eau nécessaire aux personnes et aux animaux :

Le besoin moyen en eau est de :

- 5 litres par personne et par jour pour les besoins alimentaires ,
- 5 litres par jour par animal de petite taille et entre 20 et 50 l par jour par animal de grande taille.

☞ ORGANISATION DES POINTS DE DISTRIBUTION

L'organisation du point de distribution variera en fonction des moyens mis à la disposition des usagers:

- Les citernes pourront être laissées en libre service. La présence d'une seule personne s'assurant du bon déroulement des opérations sera envisageable. Les véhicules citernes utilisés doivent être dédiés au transport de liquides alimentaires et équipés en robinets ou de vannes pour faciliter la distribution de l'eau potable. **Les citernes utilisées doivent impérativement être nettoyées et désinfectées par la DDARS avant toute utilisation.**

- La distribution en bouteilles nécessitera une logistique plus complexe. Une palette bouteilles de 1,5l pèse 800 kg. Elle contient 504 bouteilles en 84 packs pour 756 litres. Une palette représente la consommation journalière de 150 personnes. Son encombrement est de 80x120cm.

ORGANISATION D'UN CIRCUIT DE DISTRIBUTION D'EAU

DISTRIBUTION DE L'EAU			
Personnel	Mission	Matériel ANNEXE N°3	Accès aux matériels
Responsable logistique ou responsable soutien Nom Tel	- Commander l'eau - Prévoir un lieu de stockage : - Prévoir le personnel et les moyens nécessaires à la manutention - Prévoir le personnel et le matériel nécessaires à la distribution		
Equipe de manutention Responsable Nom Tel Adjoints Nom Tel	- Décharger les camions au niveau du site de stockage communal ou des points de distribution	Chariot élévateur Transpalette etc...	Qui contacter : Responsable , propriétaire... Comment (pendant et en dehors des heures de service) Tel professionnel Tel portable Tel domicile Suppléant éventuel Tel professionnel Tel portable

DISTRIBUTION DE L'EAU			
			Tel domicile <i>Pour le matériel communal</i> position des clés (l'idéal est qu'un double de toutes les clés nécessaires à la mise en oeuvre du PCS soit dans un coffre à clés unique et que la clé du coffre soit détenue au minimum par le maire, un adjoint désigné et soit également disponible dans la mallette d'astreinte.
Equipe(s) de distribution Responsable Nom Tel Secrétaire Nom Tel	- Distribuer les packs d'eau - Vérifier le respect des cotas par foyer - Tenir à jour un registre de distribution	Tables Chaise Matériel de manutention (diable) Liste des habitants du secteur	

DISTRIBUTION DE L'EAU POUR LE BÉTAIL			
Responsable Nom Tel Adjoints Nom Tel	- Mettre en place un circuit de distribution d'eau potable par citerne pour les animaux.	Véhicules citerne Plan du circuit de distribution	

SOCIETE DE MISE EN BOUTEILLE D'EAU POUR CONSOMMATION HUMAINE			
DEPARTEMENT	COMMUNE	DESIGNATION COMMERCIALE	USINE DE CONDITIONNEMENT
ARIEGE	AUZAT	MONTCALM	S.E.E.M Source La Prime Routes d'Arties 09220 AUZAT Tél : 05.61.03.80.31 Fax : 05.61.03.80.37 crobert@eaux-saint-amand.fr
HAUTE-GARONNE	BAGNERES DE LUCHON	LUCHON	Sté des Eaux Minérales de Luchon 22,av de Toulouse - BP 34 31110 BAGNERES DELUCHON Tél : 05.61.79.85.98 Fax : 05.61.79.78.73 eclerc@mousquetaires.com
TARN	LACAUNE	MONT-ROUCOUS	Sources Mont Roucous "Peuch del Vert" 81230 LACAUNE Tél : 05 63 37 63 73 Fax : 05.63.37.01.90 jeanclaudejacaze@orange.fr denis.bernard@vmvparticipation.fr
TARN	CASTELNAU DE BRASSAC	FONTAINE DE LA REINE	Société des bains de Propriac 81260 CASTELNAU DE BRASSAC Tél : 05.63.37.09.33 Fax : 05.63.37.08.46 stedesbains@orange.fr
PYRENEES-ORIENTALES	TOULOUGES	SEMILLANTE	Route de Thuir 66350 TOULOUGES Tél : 04 68 54 44 66 Fax : 04 68 55 01 08 contact@brasserie-milles.com

FICHES

RISQUES NATURELS

Fiche d'aide à la décision : Crue

Phase de préparation

Attention certaines structures disposent de plans de secours (PPMS pour les établissements scolaires, cahiers de prescriptions pour les campings situés en zone à risque) Votre fiche réflexe devra assurer la coordination entre ces établissements et les services de la commune

Dès que vous êtes informé d'un risque de crue, maintenez une surveillance sur les points de débordement connus

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain Voir ANNEXE N°1	Accès au matériel	Procédure
À compléter	À compléter Habitants des zones concernées Voir ANNEXE N°5 ET N°6	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter « Téléphone »	À compléter alerter les campings Voir ANNEXE N°4	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter
À compléter « Téléphone »	À compléter alerter les établissements scolaires Voir ANNEXE N°4	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter
À compléter « Téléphone »	À compléter Alerter les organisateurs de manifestation	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter

L'INFORMATION A DONNER

Pour disposer d'informations sûres en temps réel consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Message d'alerte type : Voir ANNEXE N°7

Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène (idem)

Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition.

LES MESURES DE SAUVEGARDE à mettre en œuvre par les responsables de structures accueillant du public

Campings	Campings situés en zone à risque : appliquer les actions prévues par leur cahier de prescriptions et de sécurité
Établissements scolaires	Appliquer le PPMS si concerné
Organisateurs de manifestation	Annuler les manifestations prévues
...	...

LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsables Voir ANNEXE N°1	Matériel	Accès aux matériels
Installer les batardeaux rue À compléter	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
Ouvrir vanne du canal À compléter	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
Vérifier si la commune doit participer aux mesures de sauvegarde prévues dans le cahier de prescription et de sécurité	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter Les clés sont dans le tableau qui est dans... À compléter Pendant et en dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme.. À compléteradresse téléphone
Vérifier si la commune doit participer aux mesures de sauvegarde prévues dans le plan particulier de mise en sûreté	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter Les clés sont dans le tableau qui est dans..... Pendant et en dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M.....adresse téléphone
Prendre un arrêté d'annulation des manifestations prévues.	Responsable des actions communale	À compléter	À compléter Un exemplaire papier dans le classeur PCS Voir ANNEXE N°8 Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / interdictions manifestations »
Éventuellement évacuer les personnes vulnérables concernées ANNEXE N°5	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
Prendre un arrêté de fermeture des écoles si les délais permettent un retour sans risque des élèves	Responsable des actions communale.	À compléter	À compléter Un exemplaire papier dans le classeur Voir ANNEXE N°8 Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / fermeture des écoles »

Fiche d'aide à la décision : Crue

Phase de préparation

LES MESURES DE VOIRIE

Préparer la fermeture des axes qui pourraient être inondés en **coordination** avec le conseil départemental

Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable Voir ANNEXE N°1	Matériel	Accès aux clés
À compléter VC n°	À compléter	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter Canevas d'arrêté de fermeture de route À compléter Panneaux route barrée	À compléter Un exemplaire papier dans le classeur PCS Voir ANNEXE N°8 À compléter Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / fermeture voie communale Les panneaux sont dans la remise des services techniques. Les clés sont dans le tableau qui est dans... À compléter En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M.. À compléter ...adresse téléphone
À compléter Rue	À compléter	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	Idem	À compléter Idem

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Hébergement provisoire

À compléter Organiser le relogement des personnes qui ont été évacuées (Voir **ANNEXE N°10 À compléter** « centre d'accueil municipal »)

(dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m². (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des sinistrés

Site/Structure	Capacité	Responsable de la mise en place Voir ANNEXE N°1	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
À compléter	À compléter	À compléter	À compléter Ex tables ... chaises ... lits de camp ... couvertures	À compléter Où Après de qui pendant les heures de service Après de qui en dehors des heures de service
À compléter	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter

Alimentation

Le maire est responsable des actions de soutiens à la population sur le territoire de sa commune. Dans la mesure du possible la commune mobilisera donc les commerces alimentaires présents sur son territoire ou à proximité. Ce n'est qu'en cas d'absence de cette ressource qu'elle fera appel au COD. La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées ainsi que celle des secouristes des associations agréées de sécurité civile engagées.

Fiche d'aide à la décision : inondation en cours

Attention certaines structures disposent de plans de secours (PPMS pour les établissements scolaires, cahiers de prescriptions pour les campings situés en zone à risque) Votre fiche réflexe devra assurer la coordination entre ces établissements et les services de la commune

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain Voir ANNEXE N°1	Accès au matériel	Procédure
À compléter ex : Téléphone, sirène, porte voix	À compléter Habitants des zones concernées Voir ANNEXE N°5 et N°6	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter ex : Téléphone	À compléter alerter les campings Voir ANNEXE N°4	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter ex : Téléphone	À compléter alerter les établissements scolaires Voir ANNEXE N°4	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter ex : Téléphone	À compléter alerter les organisateurs de manifestation	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter

L'INFORMATION A DONNER

Pour disposer d'informations sûres en temps réel consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Message d'alerte type : Voir ANNEXE N°7

Mesures de sauvegarde à prendre

Voir les recommandations données sur DICRIM

LES MESURES DE SAUVEGARDE à mettre en œuvre par les responsables de structures accueillant du public

Campings	Campings situés en zone à risque : appliquer les actions prévues par leur cahier de prescriptions
Établissements scolaires	Appliquer le PPMS si concernés
Organisateurs de manifestation	Annuler les manifestations prévues
...	

LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Actions	Responsables Voir ANNEXE N°1	Matériel	Accès aux matériels
Installer les batardeaux rue À compléter	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
Ouvrir vanne du canal À compléter	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter Si nécessaire préciser les actions que la commune doit réaliser au profit des campings concernés, dans le cadre de la mise en œuvre du CPS	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter ex : Salle des fêtes	Les clés sont dans le tableau qui est dans. À compléter En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme À compléter adresse téléphone
À compléter Si nécessaire préciser les actions que la commune doit réaliser au profit des écoles concernées, dans le cadre de la mise en œuvre des PPMS	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter ex : Gymnase	Les clés sont dans le tableau qui est dans. À compléter En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme À compléter ..adresse téléphone
Prendre un arrêté d'annulation des manifestations prévues.	Responsable des actions communales	À compléter Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	À compléter Un exemplaire papier dans le classeur PCS Voir ANNEXE N°8 À compléter Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / interdictions manifestations »
Évacuer les personnes vulnérables concernées Voir ANNEXE N°5	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter

Fiche d'aide à la décision : inondation en cours

LES MESURES DE VOIRIE

Si dans l'urgence les services de la commune sont amenés à fermer une route départementale, le responsable des actions communales (RAC) en informe sans délai le Conseil Départemental. Si la coupure est en agglomération l'arrêté sera pris par la commune, hors agglomération il sera pris par le Conseil Départemental.

Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable Voir ANNEXE N°1	Matériel	Accès aux clés
À compléter VC n°	À compléter Voir plan de la commune ANNEXE N°... (à définir)	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	À compléter Canevas d'arrêté de fermeture de route À compléter Panneaux route barrée	À compléter Un exemplaire papier dans le classeur PCS Voir ANNEXE N°8 À compléter Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / fermeture voie communale À compléter Les panneaux sont dans la remise des services techniques. Les clés sont dans le tableau qui est dans À compléter En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme À compléter .adresse téléphone
À compléter Rue	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☞ Hébergement d'urgence

Organiser l'hébergement d'urgence des personnes qui ont été évacuées (**voir fiche savoir-faire « centre d'accueil municipal À compléter »**)
Pour les sites d'hébergement d'urgence l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m². (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des sinistrés

Site	Capacité	Responsable de la mise en place Voir ANNEXE N°1	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
À compléter	À compléter	À compléter	À compléter ex : tables ... chaises ... lits de camp ... couvertures	À compléter Où Après de qui pendant les heures de service Après de qui en dehors des heures de service
À compléter	À compléter	À compléter	À compléter	À compléter

☞ Alimentation

Le maire est responsable des actions de soutiens à la population sur le territoire de sa commune. Dans la mesure du possible la commune mobilisera donc les commerces alimentaires présents sur son territoire ou à proximité. Ce n'est qu'en cas d'absence de cette ressource qu'elle fera appel au COD. La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées ainsi que celle des secouristes des associations agréées de sécurité civile engagées.

Fiche d'aide à la décision : risque vents violents / Orages

Phase de préparation

Attention certaines structures disposent de plans de secours (PPMS pour les établissements scolaires, cahiers de prescriptions pour les campings situés en zone à risque) Votre fiche réflexe devra assurer la coordination entre ces établissements et les services de la commune

L'ALERTE

Moyens d'alertes (choisir le moyen le plus adapté)	Périmètre de l'alerte	Responsable Voir ANNEXE N°1	Accès au matériel	Procédure
À compléter ex :Tocsin automatique , sirène,porte voix	alerter l'ensemble de la population	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter ex :Les clés de l'église sont à la mairie, pendues au tableau d'entrée	À compléter Voir fonctionnement des cloches ANNEXE N°... (à définir)
À compléter	alerter spécifiquement les établissements Voir ANNEXE N°4 si les délais le permettent fermer les établissements pour la journée concernée	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter
À compléter	alerter spécifiquement les personnes vulnérables Voir ANNEXE N°5I	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter
À compléter	alerter les organisateurs de manifestation	Cellule À compléterdu PCC	À compléter	À compléter

L'INFORMATION A DONNER

Nature du phénomène prévu (renseignement donnés par le répondeur Météo-France 08.99.71.02.66)

Message d'alerte type : Voir ANNEXE N°7

Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène (idem)

Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition. Voir conseils de comportement ANNEXE N°9 **À compléter**

LES MESURES DE SAUVEGARDE à mettre en œuvre par les responsables de structures accueillant du public

Ensemble de la population	Voir fiche dans l'annexe « conseil intempérie » ANNEXES N°9 et DICRIM
Campings	Être en mesure d'appuyer le ou les gestionnaire·s en cas de nécessité d'évacuer les campings Demander aux gestionnaires de campings d'appliquer les consignes prévues par leur cahier de prescriptions et de sécurité CPS
Établissements scolaires	Être en mesure d'appliquer le PPMS si les délais ne permettent pas la fermeture
Organisateurs de manifestation	Annuler la manifestation
...	

LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Actions	Responsable Voir ANNEXE N°1	Matériel	Accès aux matériels
Héberger les personnes nécessitant une mise à l'abri (campeurs, randonneurs ...)	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter ex :Salle des fêtes	À compléter ex : Les clés sont dans le tableau qui est dans... À compléter ...En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme À compléter ..adresse téléphone
Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au vent sises dans la commune	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter ex : VL N°	Les clés sont dans le tableau qui est dans... À compléter .. En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme À compléteradresse téléphone
Prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations prévues.	Responsable des actions communales (RAC)	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	À compléter Un exemplaire papier dans le classeur PCS Voir ANNEXE N°8 À compléter Un exemplaire informatique «Mes documents/PCS/Arrêtés/interdictions manifestations»
Si les conséquences du phénomène durent, contrôler tous les jours au moins par téléphone, la situation des personnes vulnérables	Cellule À compléterdu PCC	Voir ANNEXE N°5	À compléter

Fiche d'aide à la décision : risque vents violents / Orages

Phase de préparation

LES MESURES DE VOIRIE

Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être inondés **ou rendus dangereux.**

Axe	Implantation des points de bouclage	Responsable Voir ANNEXE N°1	Matériel Voir ANNEXE N°3	Accès aux clés
À compléter ex : RD xxxx	À compléter Voir plan de la commune ANNEXE N°... (à définir)	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter ex : mise en place des barrières	Les clés sont dans le tableau qui est dans... À compléter .. En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme À compléteradresse téléphone
À compléter ex : rue de l'église	À compléter	Cellule À compléterdu PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Hébergement d'urgence

Organiser l'hébergement d'urgence des personnes qui ont été évacuées (voir fiche savoir-faire « centre d'accueil municipal **À compléter** »)

Pour les sites d'hébergement d'urgence l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des sinistrés

Site	Capacité	Responsable de la mise en place Voir ANNEXE N°1	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
À compléter	À compléter	À compléter	À compléter ex tables ... chaises ... lits de camp ... couvertures	À compléter Où Après de qui pendant les heures de service Après de qui en dehors des heures de service

☞ Alimentation

Le maire est responsable des actions de soutiens à la population sur le territoire de sa commune. Dans la mesure du possible la commune mobilisera donc les commerces alimentaires présents sur son territoire ou à proximité. Ce n'est qu'en cas d'absence de cette ressource qu'elle fera appel au COD. La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées ainsi que celle des secouristes des associations agréées de sécurité civile engagées.

Fiche d'aide a la décision : feux de forêt

Attention certaines structures disposent de plans de secours (PPMS pour les établissements scolaires, cahiers de prescriptions pour les campings situés en zone à risque) Votre fiche réflexe devra assurer la coordination entre ces établissements et les services de la commune

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsable Voir ANNEXE N°1	Accès au matériel	Procédure
Moyens d'alertes (choisir le moyen le plus adapté)	À compléter ex : Village	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter ex : Tocsin automatique , sirène, porte voix	À compléter ex : Ecart	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter
À compléter	À compléter ex : Camping	CelluleÀ compléter.....du PCC	À compléter	À compléter
À compléter	À compléter	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	À compléter	À compléter

L'INFORMATION A DONNER

Nature du phénomène prévu
 Message d'alerte type : Voir ANNEXE N°7
 Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à votre disposition. Voir conseils de comportement ANNEXE N°9

LES MESURES D'AUTO-PROTECTION

Ensemble de la population	Voir fiche dans l'annexe ANNEXES N°9 « feux de forêt » et DICRIM À compléter
Campings	Leur demander d'appliquer les consignes prévues par leur cahier de prescriptions et de sécurité
Établissements scolaires	Appliquer le PPMS si nécessaire
Organisateurs de manifestation	Annuler la manifestation
...	

LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Actions	Responsables	Matériels	Accès aux matériels
Cas général Les habitants restent dans leur habitation si elles sont en dur et que les OLD* ont été réalisées. Si les OLD ne sont pas réalisées et que la végétation alentour représente un danger, après avoir pris l'avis du COS , vous pouvez faire évacuer les écarts concernés en respectant les consignes du COS. <small>* obligations légales de débroussaillage</small>	Responsable des actions communales (RAC)	Sans objet	À compléter
Héberger les personnes évacuées	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	À compléter ex : Salle des fêtes	À compléter
Équiper le centre d'hébergement d'urgence du matériel nécessaire annexe 10 si du matériel manque faire une demande de soutien à la préfecture/COD	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	Voire annexe 10	Les clés sont dans le tableau qui est dans...À compléter.. En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M/Mme À compléter.....adresse téléphone
Prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations prévues.	RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	À compléter ex : Un exemplaire papier dans le classeur PCS Voir ANNEXE N°8 À compléter : Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / interdictions manifestations »
Si les conséquences du sinistre durent, contrôler régulièrement, au moins par téléphone, la situation des personnes vulnérables	Responsable population	Voir ANNEXE N°5	

Fiche d'aide a la décision : feux de forêt

LES MESURES DE VOIRIE

Lorsque les pompiers ne sont pas arrivés sur zone, fermer d'initiative les axes qui sont ou qui pourraient être dangereux et rendre compte à la cellule d'information routière de CD66. **Attention la fermeture d'une route doit se matérialiser au niveau d'une zone où le retournement des véhicules peut s'effectuer en sécurité.**

Lorsque les pompiers sont arrivés, rendre compte (maire ou correspondant incendie et secours) des actions entreprises au COS et ajuster le dispositif si nécessaire en fonction des consignes du COS.

Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être dangereux

Axe	Implantation des points de bouclage	Responsable	Matériel Voir ANNEXE N°3	Accès aux clés
À compléter	Voir plan de la commune ANNEXE N°... (à définir) À compléter	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	À compléter	
À compléter	À compléter	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	À compléter	

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Hébergement d'urgence

Organiser l'hébergement d'urgence des personnes qui ont été évacuées (voir fiche savoir-faire « centre d'accueil municipal À compléter »)

Pour les sites d'hébergement d'urgence l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m². (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des sinistrés

Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place Voir ANNEXE N°10	Comment récupérer ces matériels
<p>À compléter ex : Salle des fêtes ☞ Alimentation Le maire est responsable des actions de soutiens à la population sur le territoire de sa commune. Dans la mesure du possible la commune mobilisera donc les commerces alimentaires présents sur son territoire ou à proximité. Ce n'est qu'en cas d'absence de cette ressource qu'elle fera appel au COD. La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées ainsi que celle des secouristes des associations agréées de sécurité civile engagées.</p>	À compléter	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain	<p>À compléter ex tables ... chaises ... lits de camp ... couvertures</p>	<p>À compléter Où Auprès de qui pendant les heures de service Auprès de qui en dehors des heures de service</p>

☞ Alimentation

Le maire est responsable des actions de soutiens à la population sur le territoire de sa commune. Dans la mesure du possible la commune mobilisera donc les commerces alimentaires présents sur son territoire ou à proximité. Ce n'est qu'en cas d'absence de cette ressource qu'elle fera appel au COD. La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées ainsi que celle des secouristes des associations agréées de sécurité civile engagées.

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

Dans cette fiche il faut prendre en compte les séismes importants qui affecteraient la solidité des bâtiments. Pour qualifier un séisme d'important on peut adopter les critères suivants :
Chutes de gros morceaux de plâtre ou de crépis, effondrement partiel de toiture, chutes de cheminées cassées au raz du toit

MONTEE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF COMMUNAL

A l'occasion d'un séisme important il est probable que les systèmes de communication seraient perturbés. Aussi chaque acteur du dispositif communal doit prendre l'initiative de rejoindre sans ordre un point de regroupement prédéfini **À compléter** (en principe la place devant la mairie) où le bilan du personnel disponible sera fait, et à partir duquel la réponse communale pourra s'organiser.

Si le local abritant normalement le PC communal n'est plus utilisable, le PCC sera installé sur un site de circonstance

Objectif 1 Montée en puissance

La survenue d'un séisme risque de grandement désorganiser les équipes communales. Aussi, en cas d'impossibilité de réunir votre PCC tel que planifié le maire ou son représentant mettront sur pied une équipe de circonstance avec l'ensemble des élus et bénévoles disponibles

Trouver des cadres pour armer le PCC Voir **ANNEXE N°1**

Trouver des bénévoles pour agir sur le terrain et les munir d'une chasuble si possible (Voir **ANNEXE N°2** et appel aux volontaires)

Objectif 2 mettre à l'abri

Actions	Responsables Voir ANNEXE N°1	Matériel Voir ANNEXE N°3	Accès aux matériels
Faire évacuer les bâtiments fragilisés	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		
Diriger les personnes évacuées vers les zones de regroupement : zones ouvertes, stades, champs, larges places. (a identifier)	Désigner un responsable jalonnement Désigner un Responsable comité d'accueil		
Prendre en charge les personnes vulnérables (tableaux 2)	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		
Repérer les lignes électriques tombées ou les conduites de gaz endommagées.	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		
Si les habitants inquiets évacuent massivement leurs habitations malgré l'absence de risque ne pas s'y opposer, laisser faire et les orienter vers les zones de regroupement			

En cas de séisme très important : éroulement de morceaux de cloisons, murs pignons, fissures aux joints de poutres, poteaux, angles de murs ou dalles

Faire évacuer tous les bâtiments dès l'arrêt des secousses	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		
Faire si possible couper les réseaux	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		

Objectif 3 Renseigner les secours

La colonne « responsable » est à remplir sur le moment en fonction des effectifs

Actions	Responsables Voir ANNEXE N°1	Matériel Voir ANNEXE N°3	Accès aux matériels
Évaluer le bilan humain Localiser les victimes éventuelles	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		
Évaluer les dégâts Faire le point des bâtiments fragilisés	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		
Une fois le bilan approximatif réalisé contacter le 18. Ne pas hésiter à aller dans une autre commune pour avoir une liaison téléphonique ou radio	Désigner un responsable		

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

Objectif 4 Secourir

Action	Responsables Voir ANEXE N°1	Matériel Voir ANNEXE N°3	Accès aux matériels
Assister les blessés en attendant l'arrivée des secouristes. Ne les relever qu'en cas de nécessité absolue (incendie, risque d'effondrement...). Le déplacement et le relevage doivent être effectués par des secouristes qualifiés	CelluleÀ compléter.....du PCC + personnel terrain+bénévoles		

LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LES HABITANTS – (DICRIM)

Avant de partir couper les réseaux

N'utiliser le téléphone qu'en cas d'extrême urgence. Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.

Emporter les objets de première nécessité : couvertures, sac contenant les affaires de première nécessité (Papiers d'identité, médicaments, affaires de toilette, vêtements chauds)

LES MESURES DE VOIRIE

Boucler les zones qui auraient été rendues dangereuses (bâtiments menaçant ruine, fuites de gaz, câbles électriques au sol...)

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Hébergement d'urgence

Organiser l'hébergement d'urgence des personnes qui ont été évacuées (**voir fiche savoir-faire « centre d'accueil municipal À compléter »**)

Pour les sites d'hébergement d'urgence l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m². (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des sinistrés

Site	Capacité	Responsable de la mise en place Voir ANNEXE N°1	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
A voir sur le moment	A voir sur le moment	A voir sur le moment	A voir sur le moment	A voir sur le moment

☞ Hébergement en plein air

Si les risques d'effondrements sont trop importants et que toute la population est évacuée vers des zones ouvertes en plein air, il serait irréaliste d'imaginer organiser un dispositif d'accueil complet pour chaque zone. Il y a de plus une forte probabilité que la population évacue d'initiative sans aucune coordination. Il sera cependant intéressant de désigner et faire connaître pour chaque zone ou quartier un responsable qui sera positionné sur un emplacement visible et accessible. Il enregistrera les doléances et questions des habitants pour les faire remonter au PCC et diffusera l'information descendante. Une présence physique à ce poste devra être assurée de façon permanente. Le poste devra donc être assuré par au minimum un binôme.

Le PCC rendra compte au plus tôt au centre opérationnel départemental (COD) de ses besoins en hébergements

Zone ou quartier	Responsable	Coordonnées tel. Position sur le terrain	Effectif approximatif dans la zone	Problèmes particuliers
	Titulaire : Suppléant :			
	Titulaire : Suppléant :			

☞ Alimentation

Le maire est responsable des actions de soutiens à la population sur le territoire de sa commune. Dans la mesure du possible la commune mobilisera donc les commerces alimentaires présents sur son territoire ou à proximité. Ce n'est qu'en cas d'absence de cette ressource qu'elle fera appel au COD. La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées ainsi que celle des secouristes des associations agréées de sécurité civile engagées.

ANNEXE N°1

Les moyens humains de la commune

ANNEXE N°2

Autres acteurs que les membres du PCC

ANNEXE N°3

Les moyens matériels à disposition sur la commune

ANNEXE N°4

Les lieux publics de la commune

ANNEXE N°5

Population vulnérable

ANNEXE N°6

Population autonome

ANNEXE N°7

Exemple de message d'alerte à la population

ANNEXE N°8

Modèles d'arrêtés

ANNEXE N°9

Les conseils de comportement pour la population

ANNEXE N°10

Organiser une évacuation ou un hébergement

ANNEXE N°11

Ressources de la commune – Alimentation

ANNEXE N°12

Règlement du Poste de Commandement Communal (PCC)

ANNEXE N°13

Exemple de main courante

ANNEXE N°14

Plan de la commune

ANNEXE N°1	Les moyens humains de la commune	PCS de édition de 2017
-------------------	---	---------------------------

-Les acteurs du Poste de Commandement Communal (PCC)

voir ANNEXE N°1bis ou ter

Nom-Prénom	Adresse	Téléphone	Poste PCC	Compétences particulières
			DOS (maire)	
			RAC	
			Responsable protection	
			Responsable soutien	
			secrétariat	

-Les agents municipaux

Nom-Prénom	Adresse	Téléphone	Poste PCC	Compétences particulières

ANNEXE N°2	Autres acteurs que les membres du PCC	PCS de édition 2017
-------------------	--	------------------------

-Les associations communales

<i>Nom de l'association</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone responsable</i>	<i>Compétences particulières</i>

-Les bonnes volontés

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Compétences particulières</i>

Nom de l'association	Adresse	Numéros de téléphone	Adresse électronique	Habilitation en situation d'urgence
Croix Rouge Française	24, place des Orfèvres BP 80139 - 66001 Perpignan cedex.	04 68 34 71 06 ou 16 06 13 63 50 87 0623 41 01 92	dl.perpignan@croix-rouge.fr	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées - Dispositifs prévisionnels de secours.
Association départementale de Protection Civile (ADPC)	76 bis rue de Grande Bretagne 66000Perpignan	04 68 62 16 29 06 19 64 88 22	66@protection-civile.org	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées - Dispositifs prévisionnels de secours.
Fédération française de sauvetage et de secourisme	1 rue du Moulin 66 680 Canohès	06 04 19 58 28	secours.sauvetage@gmail.com	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées -Dispositifs prévisionnels de secours.
Fédération des secouristes français Croix Blanche	Halle à la marée 66750 Sain-Cyprien	04 68 81 38 98 06 75 55 98 88	formation@croixblanche66.fr	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées -Dispositifs prévisionnels de secours.
Secours Catholique	55 boulevard Félix Mercader 66000 Perpignan	04 68 91 17 52 06 45 17 50 65	auderoussillon@secours-catholique.org	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées - Dispositifs prévisionnels de secours.
Société nationale de sauvetage en mer	42 rue Charles Percier 66000 Perpignan	06 80 41 45 56 06 60 12 13 01	sns-cfi66.11@sfr.fr	- Secours à personnes - Dispositifs prévisionnels de secours.
Centre français de secourisme – sauveteurs catalans	8 rue du cygne 66000 Perpignan	04 68 55 44 00 06 12 05 20 20	sst66@wanadoo.fr	-Dispositifs prévisionnels de secours.

Les tableaux ont tout avantage à être construits sur un tableur (Excel ou Open Office) afin de faciliter les requêtes via la fonction AutoFiltre

-Les moyens matériels disponibles
(véhicules, engins, outillages divers)

Nature	Quantité ou identification du matériel (n° immatriculation)	Localisation	Responsable (tel)

-Les entreprises de la commune
(artisans, agriculteurs,..., qui peuvent fournir une prestation ou qui ont du matériel particulier tel que tracteur, élévateur, tronçonneuse..)

Nom de l'entreprise	Adresse	Téléphone	Compétences particulières

 Prendre un arrêté de réquisition voir ANNEXE N°8

-Les lieux publics de loisirs

<i>Risque*</i>	<i>Structure</i>	<i>Adresse</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone responsable</i>
	Salle des fêtes			
	Stade			

*préciser si la structure est incluse dans un périmètre spécifique (Transport de Matières Dangereuses ou inondations...)

-Les lieux publics accueillant des enfants

<i>Risque*</i>	<i>Structure</i>	<i>Effectif</i>	<i>Adresse</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone responsable</i>
	École				
	Garderie				

*préciser si la structure est incluse dans un périmètre spécifique (Transport de Matières Dangereuses ou inondations...)

-Autres établissements recevant du public ou rassemblements ponctuels

<i>Risque*</i>	<i>Structure</i>	<i>Effectif</i>	<i>Adresse</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone responsable</i>

*préciser si la structure est incluse dans un périmètre spécifique (Transport de Matières Dangereuses ou inondations...)

-Les campings ou aires de stationnement mobile-homes

<i>Risque*</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Effectif</i>	<i>Adresse</i>	<i>Responsable ou exploitant</i>	<i>Téléphone responsable</i>

*préciser si la structure est incluse dans un périmètre spécifique (Transport de Matières Dangereuses ou inondations...)

ANNEXE N°5	Les personnes vulnérables	PCS de édition 2017
-------------------	----------------------------------	------------------------

Risque	Quartier ou zone	Nom-Prénom	Adresse	Téléphone	Vulnérabilité de la personne	Nbre de personnes par foyer

ANNEXE N°6	Les personnes autonomes	PCS de édition 2017
-------------------	--------------------------------	------------------------

-Liste nominative par foyer

(difficile pour les communes importantes)

Risque	Quartier	Nom	Adresse	Téléphone	Nbre de personnes par foyer

Ou

-Effectif par secteur

(plus adapté aux communes importantes)

Risque	Quartier ou secteur	Délimitation de la zone	Nbre de personnes par foyer

-Résidences secondaires (chalets, gîtes, granges aménagées...)

Risque	Quartier	Nom propriétaire	Adresse	Téléphone	Nbre de personnes par foyer

-Entreprises - Exploitants agricoles – Artisans...

Risque	Quartier	Nom exploitation	Adresse	Téléphone Fax	Nom responsable

INONDATIONS

Sans évacuation

« Le niveau de la rivière.....monte rapidement.

Fermez les portes et les fenêtres

Mettez les produits toxiques hors d'eau

Faites une réserve d'eau

Préparez vous à une éventuelle évacuation

Montez à l'étage si possible

Conduisez les animaux d'élevage sur les hauteurs

Préparez un sac avec les affaires de 1ere nécessité

écoutez la radio (*fréquence à communiquer*), et tous les moyens de transmission de l'information »

si évacuation

« Avant de partir coupez le gaz, l'électricité

évacuez votre domicile avec votre sac contenant les affaires de 1ere nécessité en passant par tel endroit pour rejoindre tel endroit

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement »

TEMPETE – ORAGES-VENT VIOLENT

« Une tempête ou un phénomène orageux est annoncé(e) à partir de telle *date/heure* jusqu'à telle *date/heure*. Des pluies importantes sont attendues accompagnées de vents violents avec des rafales pouvant atteindrekm/h.

Limitez vos déplacements dans la mesure du possible, restez chez vous. Fermez portes et fenêtres. »

FORTES CHUTES DE NEIGE

« A partir de telle *date/heure*, de fortes chutes de neige sont attendues; les conditions de circulation vont devenir rapidement très difficiles. Il est conseillé d'être très vigilant, de limiter tous déplacements au strict nécessaire, de rester chez soi. Écoutez les radios locales (*fréquence à communiquer*) »

POLLUTION DES EAUX

Message d'alerte : « IMPORTANT : Suite à *tel événement*, l'eau de distribution est impropre à toute utilisation. Vous ne devez donc plus vous la consommer.

Une distribution d'eau va être organisée à partir de telle *date/heure* à la salle des fêtes de la commune....

ou un approvisionnement est prévu à la *source*...., des bidons vides peuvent être récupérer auprès de *telle personne* ou à *tel endroit* »

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

« Un accident vient de se produire sur *telle usine ou sur telle route*. Le produit qui se dégage est dangereux ...

Mettez vous à l'abri, rejoignez immédiatement un local clos.

Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez vous.

Coupez la ventilation et la climatisation.

Écoutez la radio (*fréquence à communiquer*) et attendez les consignes des autorités »

ou bien

« Un accident vient de se produire sur *telle usine ou sur telle route*. Il y a risque d'explosion de la citerne ou du bâtiment. Vous devez évacuer sans délai cette zone et vous rendre à *tel endroit* en empruntant *tel itinéraire* »

FEUX DE FORÊT

« Un feu de forêt est en cours au (Nord, Sud...) de la commune.

Ouvrir le portail

Restez à l'abri chez vous.

Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez vous.

Coupez la ventilation et la climatisation.

Mettre les bouteilles de gaz dans la piscine ou la baignoire

Écoutez la radio (*fréquence à communiquer*) et attendez les consignes des autorités »

Préparez et gardez près de vous vos papiers, vos médicaments et des habits de rechange.

ou bien **après avis du COS**

« Un feu de forêt est en cours au (Nord, Sud...) de la commune.

Prenez vos papiers, vos médicaments et des habits de rechange

Fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation et la climatisation.

Évacuer votre habitation et dirigez vous vers la salle ...en passant par.....où vous serez accueillis.

Arrêté de création de PCS

Mairie de

A , le

ARRETE**portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de****Le Maire de****Vu** la Loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2215-1**Vu** le Code Pénal et notamment son article R642-1**Considérant** que la commune est exposée aux risques suivants.....**Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise;**Arrête****Article 1er**

Le Plan Communal de Sauvegarde de la communeest adopté à compter du

Article 2

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3

Mme ou M. le secrétaire de mairie, m. le Directeur Général des services, M. le chef de la Police Municipale ou de la Police Rurale, M. le Commandant de la Gendarmerie de, M. le Commissaire de Police de sont chargés , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 4

Copies du présent arrêté seront transmises à :

- M. le préfet des Hautes-Pyrénées,
- M. le sous-préfet de l'arrondissement de ...,
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civiles des Hautes-Pyrénées,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie des Hautes-Pyrénées.

Le Maire

Arrêté de réquisition

Mairie de

A , le

ARRETE**portant réquisition des services d'entreprise****Le Maire de**

Vu la Loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2215-1

Vu le Code Pénal et notamment son article R642-1

Vu l'urgence et considérant que la commune ne dispose pas des moyens propres ou nécessaires à

Arrête**Article 1er**

La société domiciliée à est requise pour prêter son concours aux opérations de secours et doit mettre immédiatement et sans délai à la disposition de l'organisation des secours à (lieu), les matériels suivants (liste des matériels requis) et les personnels nécessaires à leur fonctionnement.

Article 2

Le point de rendez vous est situé (lieu)...., les travaux seront dirigés par (nom, prénom des différents intervenants).

Article 3

Les personnels et les matériels seront remis à disposition de l'entreprise dès la fin des travaux

Article 4

Les frais matériels directs et engagés par la réquisition donneront lieu à indemnisation.

Article 5

le Directeur Général des services, le Commandant de la Gendarmerie de ...(lieu) sont chargés , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Le Maire

Arrêté de fermeture de route

Mairie de

A , le

ARRETE**portant fermeture d'une route****Le Maire de**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment le chapitre III relatif à l'organisation des secours ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-3, L 3221-4 et L 3221-5 ;

VU le code de la route et notamment l'article L 411-3 ;

Considérant

Arrête**er**

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules est interdite :

-sur la route XXXX ou la rue YYYY le jour/mois/année à partir de heures.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M le sous-préfet de l'arrondissement, M. le Président du Conseil Général, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, M. le Directeur départemental des Territoires, M. le Maire de

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Et, pour information :

Le directeur du CRIRC Sud-Ouest, M. le directeur départemental de la Sécurité Publique, M. le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours, M. le Préfet de la Zone Défense Sud-Ouest.

Le maire,

Arrêté d'interdiction de manifestation

Mairie de

A , le

ARRETE**portant interdiction de tout rassemblement
ou manifestation culturelle, sportive, commerciale ou culturelle****Le Maire de**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2215-1 ;

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 3110-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment le chapitre III relatif à l'organisation des secours ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Considérant que l'événement XYZ constitue une menace grave ;

Considérant que cet événement nécessite, dans l'intérêt des personnes, que soient prises des mesures d'urgence visant à limiter les risques dus à cet événement ;

Sur demande de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées ;

Arrête

ARTICLE 1^{er} : Toute manifestation culturelle, sportive, commerciale ou culturelle ou la manifestation est interdite sur l'ensemble du territoire du département, à compter du

ARTICLE 2 : Il sera mis fin à cette interdiction dans les mêmes formes.

ARTICLE 3 : Le maire de la commune de, le sous-préfet de l'arrondissement de, la directrice départementale de la sécurité publique ou le commandant du groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Annexe 09 conseils de comportement

PHENOMENE : VENT VIOLENT

COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
ORANGE	<p>Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. - Des branches d'arbres risquent de se rompre. - Les véhicules peuvent être déportés. - La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. - Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. - Ne vous promenez pas en forêt <i>[et sur le littoral]</i>. - En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. - N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
ROUGE	<p>Avis de tempête très violente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes. - Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés. - La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau. - Les transports aériens et ferroviaires [et maritimes] peuvent être sérieusement affectés. - Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible 	<p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restez chez vous. - Mettez vous à l'écoute de vos stations de radio locales. - Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitez vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. - Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. - N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol [- Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux]. - Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable. - Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

PHENOMENE : FEU DE FORÊT

COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
Début de l'événement (un incendie s'est déclaré) :	<p>Il est possible que vous ne soyez pas prévenu que l'incendie menace votre lieu d'habitation, soyez toutefois attentif à certaines fréquences radio qui diffusent des alertes (comme France Inter, France Info et les stations régionales de Radio France), ainsi qu'au passage des secours susceptibles de vous informer quant à l'importance de l'alerte.</p>	<p>N'utilisez pas votre téléphone pendant toute la durée de l'alerte (et ce même après le passage de l'incendie) pour éviter d'encombrer les réseaux.</p> <p>Ne partez pas de chez vous à moins que les autorités ne donnent l'ordre d'évacuer, vous risqueriez d'une part de vous retrouver piégé par les flammes (en effet, même si vous voyez l'incendie au loin, vous ne pouvez jamais savoir s'il existe ou non plusieurs foyers) et, d'autre part, de bloquer l'arrivée des secours en vous engageant sur leur voie d'accès.</p> <p>Néanmoins préparez les affaires indispensables pour ne pas perdre de temps si l'évacuation était au final décidée : vos papiers, vos médicaments et des habits de rechange.</p>

		<p>Rassembler le groupe dont vous avez la charge (famille, animaux domestiques) à l'intérieur de votre lieu d'habitation (ou de tout bâtiment en dur). Privilégier la salle de bain comme pièce de confinement et munissez vous d'un téléphone portable</p> <p>Et après le sinistre : Avant de sortir couvrez vous la bouche et le nez d'un linge humide</p> <p>Laisser libre les accès à votre bâtiment (ouvrez le portail et vérifiez que votre véhicule n'encombre pas), en effet, les secours doivent pouvoir circuler partout.</p> <p>Ensuite, occupez-vous du lieu d'habitation en lui-même : Mettre les bouteilles de gaz dans une piscine ou dans une baignoire remplie d'eau, puis rentrer le mobilier de jardin en plastique (s'il s'enflamme, il devient un véritable danger pour votre habitation) ; fermer tout ce qui est volets, portes et fenêtres et boucher tout aération avec du linge humide (n'oubliez pas d'arrêter votre ventilation et de fermer la trappe de votre cheminée pour éviter les appels d'air).</p> <p>Pour finir, il vous faut vous habiller avec des vêtements en coton épais couvrant tout votre corps (pas de tissu synthétique) : une casquette, des lunettes, un foulard, des chaussures montantes et des gants, si possible, en cuir. Vous pouvez dès à présent aller abriter votre véhicule, vitres fermées, à l'opposé du vent contre la maison et asperger d'eau le toit, les murs et les volets qui font face au front (n'oubliez surtout pas de ranger votre tuyau et votre motopompe, si vous en possédez une, dans un abri sûr).</p>
<p>Pendant le sinistre (l'incendie passe à proximité de votre habitation) :</p>	<p>Le feu peu couper votre itinéraire d'évacuation</p> <p>Le feu peut commencer à toucher votre habitation</p>	<p>Se cloîtrer dans votre habitation quand le feu s'en approche, c'est l'endroit dans lequel vous serez le plus protégé, évitez absolument de partir, vous risqueriez de vous retrouver piégé par les flammes ou de bloquer l'arrivée des secours.</p> <p>Rester bien calfeutré dans un bâtiment fermé et se protéger le visage avec un linge mouillé tout en vous assurant que votre entourage est bien à l'abri.</p> <p>Le feu passe très vite, quelques minutes tout au plus !</p>
<p>Après le sinistre :</p>	<p>Votre maison peut commencer à brûler</p>	<p>Une fois que le feu est passé, ressortez votre tuyau et votre motopompe pour noyer tout ce qui s'est enflammé. Accordez une attention particulière à votre habitation, à sa toiture et ses combles en recherchant et en surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par les orifices d'aération.</p> <p>Ensuite, éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment et en retournant les cendres où des braises peuvent couvrir</p>

PHENOMENE : FORTES PRECIPITATIONS

COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
ORANGE	<p>De fortes précipitations susceptibles d' affecter les activités humaines sont attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés. - Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés. - RISQUE DE DÉBORDEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT. - Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ». - des coupures d'électricité peuvent se produire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. - Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> - De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d' affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours - Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés - Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés. - Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau. - Risque de débordement des réseaux d'assainissement. - Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la mesure du possible restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. - S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. -Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. -Signalez votre départ et votre destination à vos proches. Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche - Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. - Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

PHENOMENE : ORAGES

COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
---------	------------------------	--------------------------

ORANGE	<ul style="list-style-type: none"> - Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants. - Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires. - Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement - Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. - Ne vous abritez pas sous les arbres. - Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne. - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. - Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants. - Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations. - Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre. - L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger. - Des inondations de caves et point bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières. 	<p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evitez les déplacements. <i>[- Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées].</i> <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. - N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. - Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr. - Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins. - Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

PHENOMENE : NEIGE / VERGLAS

COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
ORANGE	<ul style="list-style-type: none"> - Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus. - Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés. - Les risques d'accident. sont accrus - Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. - Privilégiez les transports en commun. - Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR). - Préparez votre déplacement et votre itinéraire. - Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. - Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. <ul style="list-style-type: none"> - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. - Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> - De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique. - Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau. - De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours. 	<p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restez chez vous. - N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables - Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renseignez vous auprès du CRICR - Signalez votre départ et votre lieu de destination. à vos proches - Munissez vous d'équipements spéciaux. - Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

	<p>- De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.- Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none">- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
--	---	--

ORGANISER UNE EVACUATION

Une fois renseignée, cette fiche pourra être utilisée quel que soit le risque, qu'il ait été prévu ou pas.

Pour planifier votre dispositif, vous ne devez pas prendre en compte les forces de l'ordre. En effet, si elles peuvent effectivement participer au dispositif leur présence n'est pas assurée car elles peuvent être affectées dans une autre commune en fonction des priorités qui auront été fixées par le préfet.

Personnel (souligner le nom du responsable)	Mission	Matériel (voir tableau 6.1)	Accès aux matériels (voir tableau 6.1)
GRUPE EVACUATION			
-Personnel communal et/ou -Associations de secouristes et/ou -Bénévoles indiquer les n° de téléphone et les adresses	<ul style="list-style-type: none"> * Transmettre l'ordre d'évacuation aux habitants * Conseiller les personnes qui doivent évacuer * Repérer les personnes vulnérables qui n'auraient pas été prises en compte 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de consignes ✓ Chasuble ✓ Poste radio portatifs ou téléphone portable ✓ Plan du circuit à suivre pour réaliser le porte à porte ✓ Liste des personnes à prévenir (tableaux 3) ✓ Liste des personnes vulnérables (tableaux 2) ✓ Plan de l'itinéraire d'évacuation 	
GRUPE ORIENTATION JALONNEMENT			
-Personnel communal et/ou -Associations de secouristes et/ou -Bénévoles indiquer les n° de téléphone et les adresses	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer si nécessaire le guidage entre la zone évacuée et le lieux d'hébergement ou entre la zone évacuée et le point de prise en charge par un moyen de transport collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chasuble ✓ Poste radio portatifs ou téléphone portable ✓ Panneaux indicateur mobiles ✓ Plan de l'itinéraire d'évacuation 	

Exemple de fiche de consignes individuelles**Fiche de consigne « Responsable groupe évacuation »*****que dois je faire ?**

- Transmettre l'ordre d'évacuation aux habitants
- Conseiller les personnes qui doivent évacuer
- Coordonner l'action de mes équipiers
- Repérer les personnes vulnérables qui n'auraient pas été prises en compte les signaler au responsable population (ou protection) n° de tél :
- veiller bon déroulement des opérations

***où ?**

- D'abord regroupement de l'équipe à la mairie pour distribution des consignes et du matériel
- Puis dans le secteur de XXXX en fonction du circuit planifié

***à partir de quand ?** – sur ordre du responsable population (ou protection)

***jusqu'à quand ?** – Jusqu'à ce que tous les habitants concernés soit informés ou sur ordre

***comment?**

En suivant le circuit défini dans le plan
En répartissant le travail avec mes équipiers
En faisant un point à chaque fin de rue
En rendant compte régulièrement au responsable population (ou protection)

***avec quel matériel ?**

Fiche de consignes
Chasuble
Poste radio portatifs ou téléphone portable
Plan du circuit à suivre pour réaliser le porte à porte
Liste des personnes à prévenir (tableaux 3)
Liste des personnes vulnérables (tableaux 2)
Lampe torche

***que je récupère à quel endroit ?**

- Dans le local technique dans le local ORSEC casier «Equipe évacuation».

***que dois-je faire en fin de mission ?**

Rendre compte au responsable population (ou protection)
Rejoindre la mairie et me mettre à la disposition du RAC

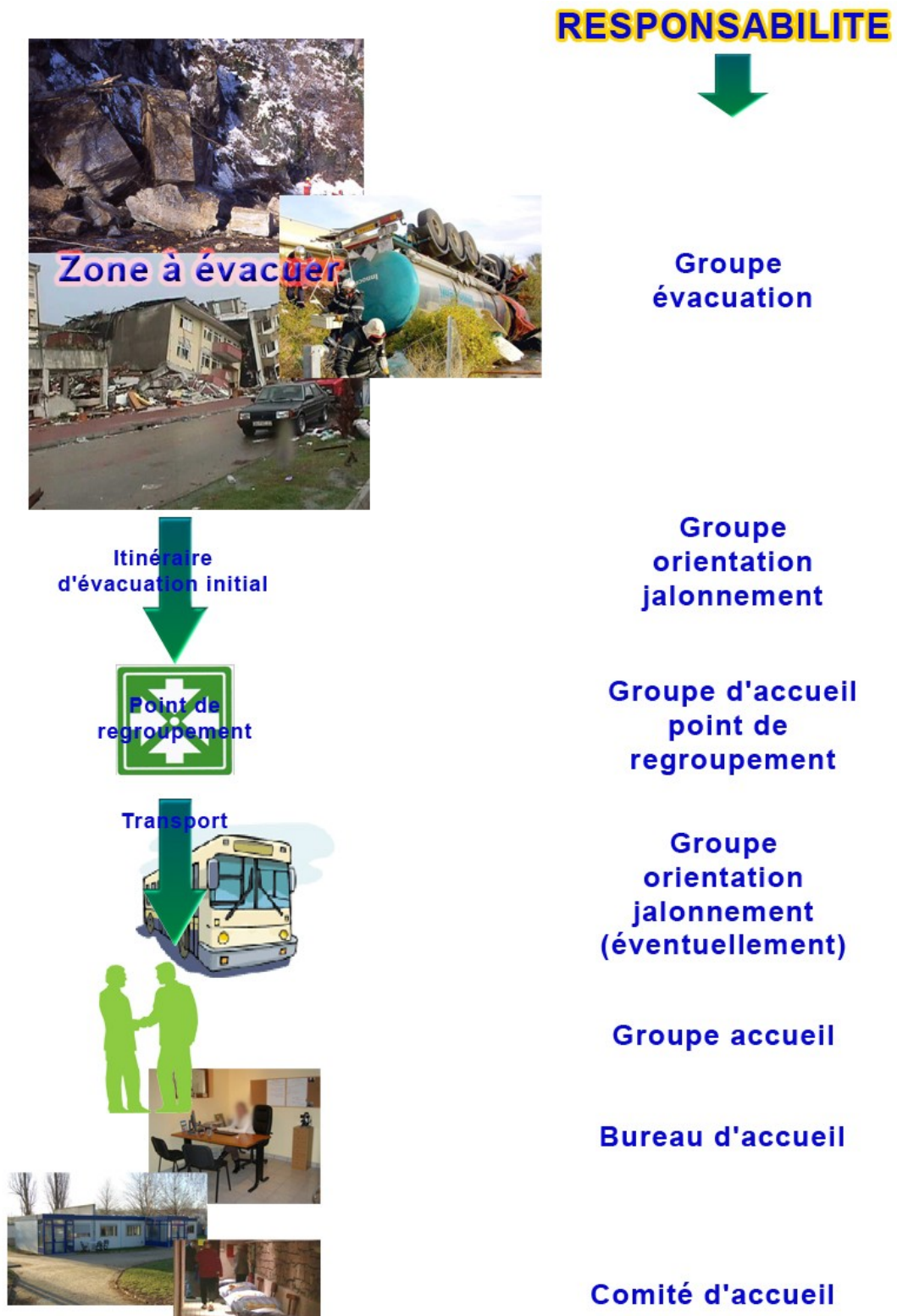
SCHÉMA ÉVACUATION HÉBERGEMENT**Exemple 1 circuit court :**

- Il n'y a qu'un lieu d'hébergement ou/et
- Le point d'hébergement est proche de la zone évacuée. Il ne nécessite pas la mobilisation de transports collectifs pour les personnes à pied.



Exemple 2 circuit long :

- Il y a plusieurs lieux d'hébergement ou/et
- Le point d'hébergement est loin de la zone évacuée. Il nécessite la mobilisation de moyens de transports collectifs pour les personnes à pied.



ORGANISER UN CENTRE D'HEBERGEMENT

ORGANISATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL

Pour organiser un centre d'hébergement il faut compter environ 6m² par personne pour la zone de couchage (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Si vous ne disposez pas en interne du matériel de soutien nécessaire (lits, couverture) vous pourrez faire une demande au COD.(04 68 51 66 66)

Personnel (souligner le nom des responsable)	Mission	Matériel	Accès aux matériels
BUREAU D'ACCUEIL POINT DE REGROUPEMENT (si plusieurs points d'hébergement)			
-Personnel communal et/ou -Associations de secouristes et/ou -Bénévoles indiquer les n° de téléphone et les adresses	-Relever les identités -Noter les problèmes de regroupement familiaux -Diriger les sinistrés vers les lieux d'hébergement -Rendre compte régulièrement au responsable population (ou protection)	Table chaises Au mieux 1 PC avec imprimante sinon, registre des orientations	
GRUPE D'ACCUEIL (si plusieurs points d'hébergement)			
-Personnel communal et/ou -Associations de secouristes et/ou -Bénévoles indiquer les n° de téléphone et les adresses	-Assurer la première prise en charge des sinistrés avant leur prise en compte par le bureau d'accueil -Les guider vers le bureau d'accueil -Assurer éventuellement des soins légers (bobologie)	Éventuellement de quoi réchauffer les sinistrés et leur distribuer une collation très légère pendant qu'ils attendent d'être recensés par le bureau d'accueil	
BUREAU D'ACCUEIL			
-Personnel communal et/ou -Associations de secouristes et/ou -Bénévoles indiquer les n° de téléphone et les adresses	-Relever les identités entrée /sortie -Noter les problèmes de regroupement familiaux -rendre compte régulièrement au responsable population (ou protection) <u>Éventuellement</u> -Examiner les situations individuelles pour déterminer les droits aux prestations en	Au mieux 1 PC avec imprimante sinon, registre entrées/sorties	

Personnel (souligner le nom des responsable)	Mission	Matériel	Accès aux matériels
	nature et en espèces -Distribuer ces prestations et constituer les dossiers visant à la ré insertion sociale des sinistrés		
COMITE D'ACCUEIL			
-Personnel communal et/ou -Associations de secouristes et/ou -Bénévoles indiquer les n° de téléphone et les adresses	-Accueillir les sinistrés sur leur lieu d'hébergement. -Soutenir les sinistrés en alimentation et en couchage -Soutenir moralement les sinistrés -Identifier les besoins en soins -Aider les isolés et les personnes vulnérables -Prendre totalement en charge les enfants isolés -En liaison étroite avec le bureau d'accueil, aider à la résolution des problèmes sociaux -Assurer éventuellement des soins légers	De quoi nourrir les sinistrés plus service de confort (café, thé, chocolat, biscuit..) Tables et chaises pour les repas Matériel de couchage <u>Éventuellement</u> : vêtements de rechange jeux pour les enfants télévision livres ou magazines	

ANNEXE N°11	Alimentation : ressources de la commune	PCS de <i>édition 2017</i>
--------------------	--	-------------------------------

Nom de l'entreprise	adresse	Téléphone	

Les besoins de base en eau pour la survie des populations sont estimés aux valeurs suivantes :

Type de besoin	Quantité par personne et par jour
Boisson et alimentation pour assurer la survie	2,5 à 3 litres
Pratiques d'hygiène de base	2 à 6 litres
Besoins de base pour la cuisine	3 à 6 litres
Total besoin de base en eau	8 à 15 litres

Préparer une fiche synthétique

Distribution d'eau par citernes

Cet approvisionnement ne doit fournir à la population que les volumes d'eau nécessaires aux usages alimentaires, soit de l'ordre de 4 à 6 litres par habitant et par jour. Il ne faut toutefois pas oublier de prévoir l'alimentation en eau des animaux d'élevage. C'est pourquoi il faut calculer (grossièrement) les volumes que l'on devra livrer.

La distribution peut être organisée en poste fixe (un ou plusieurs), mais l'approvisionnement des personnes vulnérables non autonome devra être réalisé par des agents de la commune, la réserve communale de sécurité civile ou des membres d'associations.

Distribution d'eau en bouteilles

1 palette contient de façon classique 720 bouteilles de 1,5 litre et permet donc d'approvisionner environ 300 à 400 personnes pour 1 jour.

Il faut prévoir le matériel nécessaire pour décharger et déplacer les palettes. Comme pour la distribution via des citernes, l'approvisionnement des personnes vulnérables non autonome devra être réalisé par des agents de la commune, la réserve communale de sécurité civile ou des membres d'associations.

Il est nécessaire de définir sur le territoire de la commune concernée un ou plusieurs lieux où de l'eau embouteillée sera mise à disposition de la population.

Unités mobiles de traitement

Ce sont des unités mobiles de production d'eau potable utilisées en traitement d'une ressource en eau contaminée. Elles sont à privilégier pour des faibles débits et pour des situations qui risquent de durer. Il s'agit de pompes, de citernes, d'unités de filtration, de décantation et de chloration qui permettent de fabriquer de l'eau potable.

La quantité d'eau produite est de l'ordre d'une dizaine de mètres cubes par heure. Les sociétés comme Veolia, Suez, etc... peuvent détenir ce type d'équipement. La préfecture peut, en cas d'absence de moyens privés, mobiliser les moyens de la sécurité civile.

CONSOMMATION ANIMALE

La décision de convoquer le PCC quelle qu'en soit la configuration appartient au maire ou à son représentant désigné. Le PCC est une structure souple, adaptable aux évolutions de la situation qui doit pouvoir se structurer et se renforcer très rapidement si besoin est. Sa configuration de base est en **ANNEXE N°1bis** ou **N°1ter**

ORGANISATION

Organisation minimum	Organisation optimum
<u>Le directeur des opérations de secours (DOS)</u>	
<p>C'est le maire ou un suppléant élu. Il dirige les opérations de secours et définit les priorités tant que le préfet n'a pas pris la direction des opérations il supervise ensuite le soutien à la population et l'action de ses services. Il réalise les arbitrages.</p>	
<u>Responsable de l'action communale (RAC)</u>	
<p>Après accord du DOS il confie aux éléments communaux les missions planifiées ou leur donne des effets à obtenir, en liaison avec le DOS il définit les priorités. Il gère le personnel du dispositif communal (affectations, relèves...) Il anime le PCC : Organise le travail, veille à la circulation de l'information Organise les points de situation et réalise les synthèses Contrôle et aide à la tenue de la main courante</p>	
<p><u>Responsable protection</u></p> <p>Mission : Prendre à son compte dès son arrivée au PCC la mise en oeuvre de la diffusion de l'alerte Vérifier l'application des mesures de sauvegarde Suivre la situation dans les ERP Vérifier la prise en compte le l'alerte par les gestionnaires d'ERP Organiser l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués</p>	<p><u>Responsable population</u></p> <p>Mission : Prendre à son compte dès son arrivée au PCC la mise en oeuvre de la diffusion de l'alerte Vérifier l'application des mesures de sauvegarde Organiser l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués Rechercher le renseignement sur la situation dans la ou les zones touchées</p>

Organisation minimum	Organisation optimum
<p>Rechercher le renseignement sur la situation dans la ou les zones touchées Renseigner le RAC sur la situation dans la ou les zones touchées</p>	<p>Renseigner le RAC sur la situation dans la ou les zones touchées</p>
	<p><u>Responsable lieux publics et ERP</u></p> <p>Mission : Vérifier la prise en compte de l'alerte par les gestionnaires d'ERP et de lieux publics Informers les gestionnaires d'ERP sur l'évolution de la situation Renseigner le RAC sur les besoins des gestionnaires des ERP Suivre la situation dans les ERP</p>
<p><u>Responsable soutien :</u></p> <p>Mission : Organiser l'accueil et le soutien des sinistrés Fournir le matériel nécessaire aux intervenants Rechercher les moyens commandés par les intervenants Assurer la viabilité des axes définis par le PCS ou le RAC Procéder à la fermeture des axes Appuyer les services de secours en facilitant leur mobilité</p>	<p><u>Responsable voirie :</u></p> <p>Mission : Assurer la viabilité des axes définis par le PCS ou le RAC Procéder à la fermeture des axes Appuyer les services de secours en facilitant leur mobilité</p>
	<p><u>Responsable logistique</u></p> <p>Mission : Fournir le matériel nécessaire aux intervenants Rechercher les moyens commandés par les intervenants Assurer en liaison avec le responsable population le soutien des populations impactées</p>
<p style="text-align: center;"><u>Secrétariat</u></p> <p>Dès que le maire décide que le PCC doit être activé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les agents ou les bénévoles affectés au secrétariat rejoignent <i>sans délai</i> la salle dédiée. ▪ La première personne arrivée arme la cellule accueil téléphonique ▪ La deuxième initialise la main courante ▪ Au fur et à mesure de l'arrivée des agents chacun reprend le poste qui lui est normalement assigné. 	

Secrétariat			
Poste	Mission	position	Matériel
Accueil téléphonique	-Répondre au téléphone -Orienter les appels vers le cadre concerné	salle XXXX	1 téléphone
Saisie main courante	Tenir à jour la main courante	salle XXXX	- Au mieux 1 PC avec vidéo projecteur et imprimante - Utile un tableau papier - a minima un cahier grand format
Frappe	Frapper les décisions du maire, les courriels, les différents document à faxer ou autres	Secrétariat	- Au mieux 1 PC avec accès internet et une imprimante - Utile une machine à écrire et un fax - a minima des canevas d'arrêtés municipaux types sur support papier à compléter (réquisition, fermeture de route, d'école etc...)

En ce qui concerne l'accueil téléphonique. Dès que le PCC est activé **seules sont transmises en direct au Maire ou au RAC les communications émanant de la préfecture, du SDIS, des services de l'Etat, des autres communes ou du conseil général**. Les autres communications sont transmises aux cadres du PCC en fonction de leur thème (population, logistique, ERP, voirie...).

Circuit de l'information à l'intérieur du PCC

Toute information transmise oralement à l'agent chargé de renseigner la main courante fait l'objet d'une fiche écrite succincte.

Le RAC ou le chef PCC décide si l'information mérite de figurer sur la main courante, il vérifie que l'agent chargé d'incrémenter ce tableau a bien pris en compte l'information.

Points de situation

Les points de situation sont formalisés au minimum toutes les 4 heures ou synchronisés avec les demandes de la préfecture (il peut y avoir des PS intermédiaires). Lors des points de situation les téléphones portables sont éteints.

Le point de situation est présenté au maire par le RAC. Chaque responsable présente son domaine

Canevas du point de situation

Libellé de l'événement :

Point de situation le / / à h

1 - Description de la situation actuelle

	Problématiques		
	Soutien population	Voirie	Etc...
État des lieux			
Conséquences			
Difficultés rencontrées			

2 - Évolution prévisible

(aggravation, retour à la normale, évolution météo...)

3 - Actions engagées

Préciser le type et la localisation

Problématiques	Actions engagées
Soutien population	
Voirie	
Etc...	

4 - Moyens mobilisés

Effectifs engagés	
Moyens matériels engagés	

5 - Actions prévues

Préciser le type et la localisation

Problématiques	Actions prévues
Soutien population	
Voirie	
Etc...	

6 - Rappels des moyens demandés à la Préfecture

Référence demande	Date et heure demande	Mode de transmission		
		Courriel	Fax	Rescom

7 - Prochain Compte Rendu

leà....h....

Date	Heure	Objet	Intervenant	État de la mission (fait, en cours...)